

# Communiqué de presse

Fribourg, le 14 décembre 2023

## La formation : un pilier important du domaine suisse de l'exécution des sanctions pénales

**Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP met davantage l'accent sur la formation du personnel et des personnes détenues, le partage d'informations, les échanges entre spécialistes et un monitoring suisse des évolutions du domaine. Le Conseil de fondation a adapté les statuts en conséquence, et la réorientation commencera à partir de 2024. Parallèlement, un Conseil de fondation recomposé a été élu ; il ne comptera plus de responsables politiques parmi ses rangs et a été réduit de 13 à 6 membres. Les cantons demandent au CSCSP de remplir un mandat de prestations, reprenant quant à eux la mission d'harmonisation politique.**

En tant qu'organe suprême du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP, lors de sa dernière séance de 2023, le Conseil de fondation a donné le feu vert à la réorientation stratégique de la fondation. Cette décision implique de modifier les objectifs : désormais, l'organisation se concentrera davantage sur la transmission de connaissances spécialisées. Cette mission recouvre : la Formation de base, la Formation de cadres et la formation continue, destinées aux professionnel-le-s du domaine, la Formation dans l'exécution des peines, à l'intention des personnes détenues, la promotion des échanges nationaux entre spécialistes, l'analyse des données et la mise en réseau des spécialistes et milieux scientifiques à l'échelle internationale, à des fins d'élaboration de savoirs et de bonnes pratiques en matière pénitentiaire.

À partir de 2024, les principales tâches du CSCSP seront les suivantes :

- mener la formation professionnelle de base, continue et supérieure, théorique et axée sur la pratique, des professionnelles et professionnels actifs dans le domaine pénitentiaire ;
- conduire la formation des personnes détenues dans les établissements d'exécution des sanctions pénales ;
- élaborer des bases, promouvoir les échanges interdisciplinaires et assurer la gestion des informations dans le domaine spécialisé de l'exécution des sanctions pénales.

Parallèlement à la révision des statuts, le Conseil de fondation a élu les nouvelles et nouveaux membres pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La réorganisation et la réduction de la taille de l'actuel Conseil de fondation, lequel passe de 13 à 6 membres, ont pour conséquence de ne plus faire siéger de conseillères et conseillers d'État issu-e-s des trois concordats au sein de cette instance. À l'avenir, cet organe n'aura plus de rôle politique, le but étant que le CSCSP, en sa qualité d'organisation spécialisée, puisse se concentrer sur les prestations éprouvées que sont la formation, les échanges entre spécialistes, le travail d'élaboration de bases, le monitoring des données et la gestion des informations.

Le nouveau conseil élu se constituera lui-même lors de sa première séance, le 8 janvier 2024. Il est prévu qu'Andreas Michel accède à la présidence, prenant ainsi la succession de l'actuelle présidente Karin Kayser-Frutschli (conseillère d'État de Nidwald et coprésidente de la CCDJP). Les autres membres nouvellement élu-e-s sont Pascal Ludin (représentant du Concordat de la Suisse centrale et du Nord-Ouest), Beatrice Kalbermatter (Office fédéral de la justice) et Joël Gapany (directeur de la Haute école de travail social de Fribourg, HETS-FR).

Christian Clerici (représentant du Concordat latin) et Silvio Stierli (représentant du Concordat de la Suisse orientale) restent membres du conseil. Les membres sortant-e-s (le conseiller d'État Romain Collaud, Mathias Fässler, la conseillère d'État Jacqueline Fehr, Ronald Gramigna, Lukas Huber, Joe Keel, Blaise Péquignot, Nicolas Pozar, Georges Seewer et Tanja Zangger) ont été remercié-e-s pour leur travail et déchargé-e-s de leurs fonctions.

### Informations complémentaires sur l'actuel Conseil de fondation du CSCSP

Lien : <https://www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/conseil-de-fondation>

#### Coordination des demandes générales des médias :

Fabienne Ayer, responsable Communication au CSCSP

N° direct : +41 26 425 44 60

N° de mobile : +41 76 389 30 40

Adresse électronique : [fabienne.ayer@cscsp.ch](mailto:fabienne.ayer@cscsp.ch) | [medien@cscsp.ch](mailto:medien@cscsp.ch)

(État : décembre 2023)

**Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP** est une fondation de la Confédération, de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et des trois concordats régionaux d'exécution des peines et des mesures.

La fondation a pour but de soutenir la CCDJP, les cantons et les concordats intercantonaux concernant la formation et la formation continue du personnel et des personnes détenues ainsi que le développement dans le domaine pénitentiaire sur le plan national.

Le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP assure, sur mandat des cantons et de la Confédération, les formations de base et de cadres de l'ensemble du personnel des quelque 40 établissements suisses d'exécution des sanctions, ainsi que des formations continues. Le CSCSP soutient les cantons en traitant des thèmes spécifiques à la profession et encourage les échanges professionnels approfondis tout comme la formation continue des différentes catégories de professions dans l'exécution des peines. Il observe également les développements professionnels dans ce domaine et fournit des informations à ce sujet.

Une démarche conjointe d'amélioration de la qualité nécessite de mener, à l'échelle nationale, des échanges interdisciplinaires entre spécialistes qui donnent l'occasion de présenter et de discuter d'exemples pratiques et d'innovations ayant fait leurs preuves.

Conformément au mandat de la CCDJP, le CSCSP vise à promouvoir l'harmonisation des domaines d'activité liés au contexte pénitentiaire sur l'ensemble du territoire.